



Formation à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ambulatoire – programme théorique –

Public et pré-requis

Sages-femmes et médecins en activité, libéraux ou salariés, diplômés ou en cours d'études.

Intervenants

Formation animée par un ou deux praticiens (médecins ou sages-femmes) et une conseillère conjugale et familiale. Intervention de professionnels du secteur géographique privilégiée en vue de favoriser la création ou le renforcement des réseaux locaux.

Objectif général

Acquérir sur le plan théorique les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l'IVG médicamenteuse.

Connaissances/compétences essentielles développées dans cette formation :

- Accueillir et accompagner les demandes d'IVG
- Connaître le cadre réglementaire
- Connaître les différentes situations de diagnostic
- Connaître la pharmacologie, les indications et contre-indications
- Connaître les complications possibles et pouvoir y remédier
- Pouvoir assurer le suivi ou l'orientation des patientes
- Pouvoir aider au choix d'une contraception ultérieure optimisée

Autres aspects abordés : état des lieux et historique ; représentations ; les différentes techniques d'IVG ; modalités pratiques ; contraception ; travail en réseau ; stage pratique et conventionnement.

Validation : assiduité conditionnant la remise d'une attestation de formation théorique.

Évaluation : pré- et post-tests ; évaluations en cours de formation. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants en fin de session.

Outils pédagogiques et techniques : Brainstormings et évaluations des connaissances préalables aux exposés théoriques ; études de cas cliniques ; ateliers débat ; jeux de rôles. Formation en e-learning : logiciel de visioconférence & outils interactifs (envoi de tutoriels en amont et support technique pendant la formation).

Pratique : En complément de cette formation théorique, 5 demi-journées de stage seront effectuées dans un CIVG en vue de la signature d'une convention pour la pratique de l'IVG en ambulatoire (plus d'informations lors de la formation).

Coût de la formation (supports de formation compris) :

- Inscription à titre individuel : **350 €/participant**.
- Prise en charge formation continue (DPC ou prise en charge employeur) : **520 €/participant**.
Dépôt de garantie de 350 € demandé aux professionnels souhaitant une prise en charge DPC (chèque encaissé en cas de réponse négative de l'ANDPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).
- Étudiants (internes en médecine & sages-femmes en formation) : 3 places réservées par session ; inscription gratuite, dans la limite des places disponibles.

Format présentiel : sessions programmées dans différents secteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Format classe virtuelle synchrone



Accessibilité : Les sessions sont organisées dans des structures respectant la réglementation ERP et les normes d'accessibilité PMR.

Pour tout autre besoin spécifique, merci de nous contacter à : contact@pleiraa.org